

foi, et votre réponse à cet effet, qui est authentique en allemand, constituent entre nos deux Gouvernements un accord qui amendera l'Accord du 23 janvier 1974 et entrera en vigueur à la date de votre note en réponse.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

Le Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures,
ALLAN J. MACEACHEN

Son Excellence
le Comte Maximilian von Podewils-Dürnitz,
Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne,
Ottawa.